

Alliance pour une
**société sans
tabac**

Chaque fumeur qui arrête de fumer ou qui décède
est remplacé par un nouveau fumeur.

Ce n'est pas une fatalité : vous pouvez agir!

10

**MESURES POUR
« GÉNÉRATIONS
SANS TABAC »**

Memorandum pour les partis politiques

L'Alliance pour une Société sans Tabac plaide pour un monde
dans lequel plus personne ne souffre ou ne décède des
conséquences du tabagisme, qu'il soit passif ou non.

SOMMAIRE

L'ALLIANCE POUR UNE SOCIÉTÉ SANS TABAC COMPTE SUR VOTRE ENGAGEMENT	3
LA LUTTE CONTRE LE TABAC RESTE UNE PRIORITÉ	4
Les répercussions sur la santé et sur l'environnement	4
Les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables	4
Le coût social du tabac	5
En Belgique à l'heure actuelle, une personne sur cinq fume encore. Cette proportion ne diminue pas assez rapidement.	5
Le tabac est l'une des principales causes des inégalités sociales en matière de santé	6
Adoptez une politique antitabac efficace et globale mettant l'accent sur les inégalités sociales en matière de santé	6
L'ALLIANCE POUR UNE SOCIÉTÉ SANS TABAC	7
CAMPAGNE GÉNÉRATIONS SANS TABAC	8
QU'ATTENDONS-NOUS DE VOUS?	8
10 MESURES POUR UN AVENIR SANS TABAC	10
◆ L'introduction effective des paquets neutres pour les produits du tabac	11
◆ L'interdiction légale de fumer en voiture en présence de passagers mineurs	11
◆ La réduction du nombre de points de vente de produits de tabac et l'interdiction des distributeurs automatiques de tabac	12
◆ Investir dans des campagnes antitabac grand public	12
◆ Des médicaments et aides pharmacologiques gratuits ou abordables pour arrêter de fumer pour les groupes de fumeurs défavorisés	13
◆ L'interdiction totale de recourir à de la publicité pour le tabac aux points de vente	14
◆ Une politique d'accises dissuasive contre la consommation de tabac	14
◆ L'interdiction de présenter ou d'exposer de manière visible des produits du tabac	15
◆ Mesures pour lutter contre l'image positive du tabagisme dans les films et les séries et sensibilisation des spectateurs	16
QUI SOMMES-NOUS	17
Notes	18

L'ALLIANCE POUR UNE SOCIÉTÉ SANS TABAC COMPTE SUR VOTRE ENGAGEMENT

À travers l'Alliance pour une Société sans Tabac et la campagne « Générations sans tabac », nous voulons continuer à lutter contre la banalisation du tabagisme et pour des environnements sans tabac. Nous œuvrons à une société dans laquelle chaque enfant né à partir de 2019 pourra grandir dans un environnement sans tabac et à une société dans laquelle aucun enfant ne commencera à fumer.

Nous n'y parviendrons pas seuls. Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin du soutien des différentes autorités. Votre parti a la capacité de contribuer à cette lutte, et à ainsi diminuer le nombre annuel de décès précoces dû au tabac. En Belgique, il cause 14 000 décès par an.

Nous proposons 10 mesures concrètes pour lutter contre le tabac :

◆ L'introduction effective des paquets neutres pour les produits du tabac

◆ Des médicaments et aides pharmacologiques gratuits ou abordables pour arrêter de fumer pour les groupes de fumeurs vulnérables

◆ L'interdiction légale de fumer en voiture en présence de passagers mineurs

◆ L'interdiction totale de recourir à de la publicité pour le tabac dans les points de vente

◆ La réduction du nombre de points de vente de produits de tabac et l'interdiction des distributeurs automatiques de tabac

◆ Une politique d'accises dissuasive contre la consommation de cigarettes manufacturées et de tabac à rouler

◆ Investir dans des campagnes antitabac grand public

◆ L'interdiction de présenter ou d'exposer de manière visible des produits du tabac

◆ Relever l'âge minimum pour acheter du tabac à 18 ans

◆ Mesures pour lutter contre l'image positive du tabagisme dans les films et les séries et sensibilisation des spectateurs

Faites de la prévention du tabagisme et de l'arrêt tabagique une priorité de votre campagne électorale. La majeure partie de la population vous soutiendra !

Les pages qui suivent illustrent la problématique du tabagisme et plaident en faveur de ces mesures.

LA LUTTE CONTRE LE TABAC RESTE UNE PRIORITÉ

Les répercussions sur la santé et sur l'environnement

Le tabagisme est la première cause évitable de mortalité. C'est un fait que plus personne ne remet en question aujourd'hui. En Belgique, le tabac cause la mort de 14 000 personnes chaque année, selon les estimations. Un fumeur sur deux décèdera de sa dépendance au tabac.¹ Un cancer sur trois est causé par le tabagisme.²

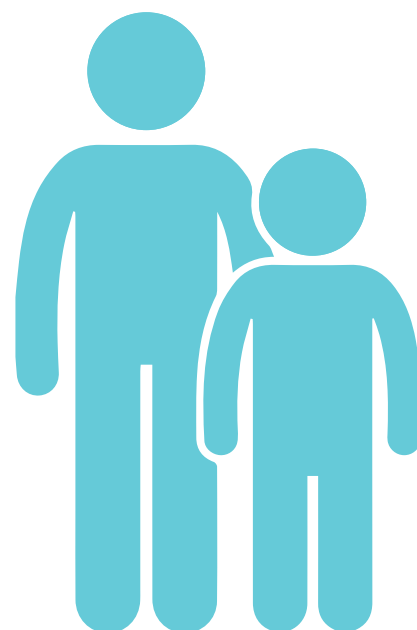
En outre, le tabac augmente le risque de développer des maladies cardiovasculaires et des maladies chroniques des voies respiratoires.³ La consommation de tabac pendant la grossesse augmente, entre autres, le risque d'un poids de naissance bas, de naissance prématurée et de mort subite.⁴

Dans notre pays, l'espérance de vie d'un fumeur quotidien âgé de 15 ans est réduite de près de neuf ans pour le sexe masculin et de près de six ans pour le sexe féminin, par rapport à un non-fumeur.⁵

Par ailleurs, les déchets issus des produits du tabac (mégots de cigarettes, paquets jetés) polluent considérablement notre environnement au quotidien.

Les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables

Plus vulnérables aux substances nocives de la fumée de cigarette que les adultes, les enfants doivent être protégés de la fumée de cigarette et les jeunes dissuadés de commencer à fumer. Leur organisme est encore en plein développement, ce qui les prédispose davantage à contracter toutes sortes de maladies et d'affections, et ce, à tous les stades de leur croissance.⁶ Au moins 250 substances chimiques sur les 4000 présentes dans la fumée de tabac sont connues pour leur effet extrêmement nocif sur la santé et plus de 70 sont cancérigènes (CIRC, 2012; OMS, 2016). Pendant la grossesse, le tabagisme augmente entre autres le risque d'un poids de naissance trop bas chez l'enfant, de naissance prématurée et de mort subite.⁷ Néfaste pour le développement pulmonaire du fœtus, la cigarette augmente le risque de malformations congénitales au niveau de différents organes. Les enfants victimes de tabagisme passif présentent notamment une fonction respiratoire amoindrie et un risque accru de développer des infections des voies respiratoires, de l'asthme, des problèmes comportementaux et des difficultés d'apprentissage. Les substances chimiques de la fumée de cigarette se fixent sur les surfaces de la maison et dans la poussière. Les enfants sont susceptibles d'inhaler les particules chimiques dites fumée tertiaire ou résiduelle ou de les absorber par contact cutané avec le sol et les meubles.⁸ Les particules chimiques de la fumée du tabac peuvent rester des mois durant sur les surfaces (Matt et al, 2011). Les adolescents



fumeurs présentent des voies respiratoires en moins bonne santé et contractent plus de maladies cardiovasculaires.⁹

Les enfants et les jeunes ont le droit de grandir sainement, et cela passe par un environnement sans tabac, à l'abri de substances nocives pour leur développement. Bien souvent, les (jeunes) enfants n'ont en outre pas la possibilité de se soustraire à la fumée et ils n'ont pas suffisamment connaissance des implications potentielles sur la santé.

Le coût social du tabac

Le tabagisme entraîne non seulement des décès prématurés, mais écourte aussi les années de vie en bonne santé. Le tabac a donc un impact important sur la santé publique. Mais les coûts sociaux de la cigarette sont colossaux eux aussi, d'après la récente étude « Le coût social des drogues licites et illicites en Belgique » menée par BELSPO, la Politique scientifique fédérale. Cette étude, mieux connue sous le nom d'étude SOCOST, a évalué les coûts sociaux des substances addictives (alcool, tabac, drogues illégales et médicaments psychoactifs) en Belgique pour l'année 2012. Cette étude montre très clairement que le tabac a un impact majeur sur les finances publiques.¹⁰

L'étude SOCOST a dressé une première estimation de l'ampleur des coûts annuels des substances addictives (alcool, tabac, drogues illégales et médicaments psychoactifs) en Belgique pour l'année 2012. Elle démontre que les coûts liés à la consommation de tabac sont considérables. Les coûts directs (soins de santé, dont visites chez le médecin, hospitalisation et soins ambulatoires) s'élèvent ainsi à 615 millions d'euros et les coûts indirects (notamment la baisse de productivité) atteignent jusqu'à 746 millions d'euros. À ces montants, il faut encore ajouter 12 milliards d'euros de coûts cachés (coûts liés à la perte d'années de vie et de qualité de vie).

Le tabac est non seulement responsable de souffrances humaines, mais représente également un énorme coût pour la société.

En Belgique à l'heure actuelle, une personne sur cinq fume encore. Cette proportion ne diminue pas assez rapidement.

Selon l'enquête Tabac 2017 de la Fondation contre le Cancer, le nombre de fumeurs quotidiens était de 22 % en 2013 contre 17 % en 2015. Le nombre total de fumeurs (quotidiens ou occasionnels) est quant à lui passé de 27 % à 20 %.¹¹ Mais, le nombre de fumeurs n'a plus diminué entre 2015 et 2017. Et ce, tant chez les fumeurs quotidiens que les fumeurs occasionnels.

En bref : nous nous efforçons de mettre un emplâtre sur une jambe de bois. L'industrie du tabac parvient encore à séduire de nouveaux jeunes fumeurs et à créer une dépendance. Chaque fumeur qui arrête de fumer ou qui décède est remplacé par un nouveau fumeur. Cela doit cesser!



Le tabac est l'une des principales causes des inégalités sociales en matière de santé

En effet, le tabagisme est lié à un statut social défavorisé.¹² Les populations ayant un faible niveau de formation et les personnes à plus faibles revenus sont plus fortement touchées¹³ que les personnes à revenus plus élevés.¹⁴ La consommation de tabac étant particulièrement nocive pour la santé, la différence de comportement tabagique entre les différents groupes socioéconomiques de la population s'observe aussi dans les écarts importants de morbidité et de mortalité.

De plus, ces écarts de comportement tabagique se transmettent d'une génération à l'autre. L'environnement direct du jeune est un indicateur clé qui permet de prédire s'il fumera lui aussi. Si le père fume, le jeune présentera 2,15 fois plus de risques de fumer. Quand leurs deux parents fument, 25,1 % des jeunes fument au moins une fois par semaine. Si aucun des parents ne fume, à peine 5,8 % des jeunes fumeront.¹⁵

Cette tendance apparaît dès le plus jeune âge : si nous comparons les filières d'enseignement, nous observons que les élèves de l'enseignement secondaire professionnel sont les premiers fumeurs et que ceux de l'enseignement général ont le moins de risque de se mettre à fumer. Les écarts restent colossaux.¹⁶

En matière d'usage du tabac et de préjudice lié au tabac, les inégalités sociales de santé commencent avant la naissance et jouent un rôle pendant tout le cycle de vie : pendant l'enfance, quand on commence à fumer, quand on arrête et lors du traitement des problèmes de santé causés par le tabac.¹⁷

Il s'agit là de l'un des défis majeurs de toute politique antitabac : permettre aux personnes ayant un niveau de formation moins élevé et celles issues des groupes défavorisés de pouvoir arrêter de fumer et de ne pas commencer.

Adoptez une politique antitabac efficace et globale mettant l'accent sur les inégalités sociales en matière de santé

En ratifiant¹⁸ la Convention-cadre pour la lutte antitabac¹⁹ (FCTC), la Belgique s'est expressément engagée à déployer les efforts nécessaires pour contribuer à enrayer le fléau du tabac dans le monde. Cependant, cela reste insuffisant pour combattre l'épidémie du tabagisme : la Belgique a chuté de la 13^e place (en 2013) à la 17^e place (en 2017) sur le Tobacco Control Scale, un classement renommé des pays européens sur la politique en matière de tabac.²⁰



Au niveau européen, la Belgique a toutefois transposé la Directive européenne sur les Produits du Tabac (Tobacco Products Directive ou TPD)²¹ dans la législation belge mais bien du chemin reste à faire.

L'Alliance pour une Société sans Tabac préconise une politique antitabac ambitieuse. Selon l'Alliance, une telle politique ne peut réussir que si elle englobe un ensemble cohérent de mesures se renforçant mutuellement, qu'il convient en outre de prendre sans consulter ou associer d'une quelconque manière l'industrie du tabac, tel que stipulé à l'article 5 de la Convention-cadre.²²

À cet effet, une attention particulière doit être accordée à la réduction des inégalités sociales en matière de santé, dont le tabac est une des causes majeures.

Plus les conditions de vie et la situation d'une personne sont fragilisées, plus grand est le risque qu'elle fume et souffre de maladies ou décède des suites de la consommation de tabac.

Mais améliorer la situation socio-économique et les conditions de vie des groupes défavorisés et des populations ayant un faible niveau de formation ne suffit pas à faire baisser la prévalence du tabagisme. Le fort pouvoir addictif du tabac, la culture familiale au sein de laquelle l'usage du tabac est transmis (l'entourage) et la facilité pour les fumeurs débutants d'accéder au tabac dans notre pays sont autant d'autres facteurs importants à prendre en compte. Il faut donc également s'attaquer à ces causes.

Si nous voulons libérer notre société du tabac, les autorités politiques de notre pays doivent prendre des mesures structurelles.

L'ALLIANCE POUR UNE SOCIÉTÉ SANS TABAC

Nous aspirons à une société dans laquelle tout enfant né à partir de 2019 peut grandir sans tabac.

Pour atteindre cet objectif, l'Alliance pour une Société sans Tabac vise à dénormaliser le tabagisme. Nous voulons qu'un environnement sans tabac devienne la norme dans toute la société et ce à travers tous les groupes de population.

L'objectif de l'Alliance pour une Société sans Tabac est d'unir les forces pour œuvrer ensemble à une Belgique sans tabac et à une population en meilleure santé. Cette approche repose sur deux piliers qui se renforcent mutuellement :

- 1 Nous contribuons à réduire l'apparition de nouveaux fumeurs. D'une part, en permettant aux enfants de grandir sans tabac et, d'autre part, en protégeant les jeunes de la tentation de commencer à fumer.
- 2 Nous participons à la réduction du nombre de fumeurs en les encourageant et en leur proposant une aide et un soutien efficace en vue d'arrêter de fumer.

Nous œuvrons à une société sans tabac en misant sur la création d'environnements sans tabac via la campagne « Générations sans Tabac » et en appelant les autorités à prendre un certain nombre de mesures nécessaires.

CAMPAGNE GÉNÉRATIONS SANS TABAC

La campagne « Générations sans Tabac »²³ a été lancée en 2018 par l'Alliance dans le but de créer une société sans tabac. Depuis, elle peut déjà compter sur le soutien de 46 organisations de la société civile.

Au travers de la campagne « Générations sans Tabac », l'Alliance souhaite, en collaboration avec les autorités, les organisations de la société civile, les entreprises privées, les particuliers, etc., transformer des lieux fréquentés par de nombreux enfants et jeunes en environnements sans tabac. Jeunes et moins jeunes, fumeurs et non-fumeurs, nous devons joindre nos efforts.

Parce que les enfants et les jeunes ont le droit de grandir, jouer et s'amuser dans un environnement sans tabac. Car les enfants et les jeunes copient les comportements des adultes, et que le tabagisme en fait partie. Car voir fumer fait fumer.²⁴

Cette campagne ne vise pas directement les fumeurs et n'a pas pour but de les stigmatiser. Au contraire, nous les invitons à collaborer à Générations sans Tabac et à s'engager, eux aussi, en faveur de la première génération sans tabac. La plupart des fumeurs ne souhaitent en effet pas que leurs enfants commencent à fumer.

Si une société sans tabac devient la norme, les jeunes seront mieux armés pour dire non à la cigarette, et mieux protégés de la dépendance au tabac. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) soutient cette approche. Pour l'OMS, la dénormalisation du tabac à travers toute la population est une stratégie clé pour résoudre le problème du tabagisme chez les jeunes.²⁵

Mais pour donner aux enfants nés à partir de 2019 le droit de grandir dans un environnement sans tabac, la campagne « Générations sans Tabac » ne suffit pas. La dénormalisation du tabac va plus loin que créer des environnements sans tabac, cela exige une approche politique radicale. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin du soutien des autorités publiques.

De plus, huit Belges sur dix souhaitent que le prochain gouvernement instaure des initiatives contribuant à la nouvelle génération sans tabac.²⁶

QU'ATTENDONS-NOUS DE VOUS?

Nous attendons de vous que vous insériez le paragraphe suivant dans votre programme fédéral et régional :

« Nous soutenons le principe de « Générations sans tabac » qui veut que tout enfant né à partir de 2019 puisse grandir sans tabac et ne commence pas à fumer. Nous veillons à ce que les autorités régionales, fédérales et européennes prennent les mesures nécessaires à cet effet. »

Vous pouvez contribuer à ce que plus personne ne souffre ou ne décède des conséquences du tabagisme et du tabagisme passif, en mettant en place les mesures concrètes proposées dans ce memorandum.



10 MESURES POUR UN AVENIR SANS TABAC

La création d'environnements sans tabac n'a pas de sens si les enfants et les jeunes voient encore des cigarettes exposées dans les librairies du quartier et des publicités pour le tabac en vitrine et en magasin. Cela crée justement l'impression que le tabagisme est un comportement normal, alors qu'il s'agit d'une addiction mortelle.

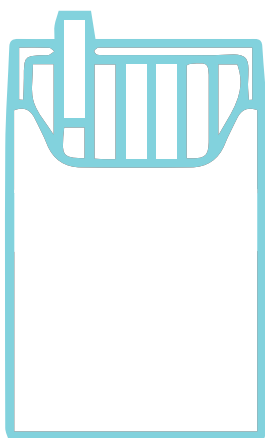
L'Alliance plaide en faveur d'une série de 10 mesures concrètes pour un avenir sans tabac.

- ◆ **L'introduction effective des paquets neutres pour les produits du tabac**
- ◆ **L'interdiction légale de fumer en voiture en présence de passagers mineurs**
- ◆ **La réduction du nombre de points de vente de produits de tabac et l'interdiction des distributeurs automatiques de tabac**
- ◆ **Investir dans des campagnes antitabac grand public**
- ◆ **Relever l'âge minimum pour acheter du tabac à 18 ans**
- ◆ **Des médicaments et aides pharmacologiques pour arrêter de fumer gratuits ou abordables pour les groupes de fumeurs vulnérables**
- ◆ **L'interdiction totale de recourir à de la publicité pour le tabac dans les points de vente**
- ◆ **Une politique d'accises dissuasive contre la consommation de cigarettes manufacturées et de tabac à rouler**
- ◆ **L'interdiction de présenter ou d'exposer de manière visible des produits du tabac**
- ◆ **Mesures pour lutter contre l'image positive du tabagisme dans les films et les séries et sensibilisation des spectateurs**

L'introduction effective des paquets neutres pour les produits du tabac

Des études ont en effet démontré que les paquets de cigarettes neutres sont bien moins attrayants pour la jeunesse. Le succès de la cigarette doit beaucoup à l'image de la marque. Aujourd'hui, cette image passe essentiellement par le paquet de cigarettes, véritable affiche publicitaire en format réduit. Et les jeunes sont justement le public le plus sensible à l'image, aux nouveautés et aux emballages innovants.

Des études ont également établi qu'en présence de paquets neutres, les jeunes sont moins enclins à commencer à fumer. Même si l'impact des emballages neutres ne sera pleinement appréciable qu'à long terme, ceux-ci sont une nouvelle étape cruciale pour dénormaliser le tabagisme et en finir avec l'aura glamour des paquets de cigarettes. Les nouvelles générations ne connaîtront plus le paquet de cigarettes en tant qu'outil de marketing.



De plus, les paquets neutres présentent d'autres avantages : ils améliorent la visibilité et donc l'impact des avertissements sanitaires sur les paquets et encouragent les fumeurs au sevrage.^{27 28}

Les emballages neutres réduisent l'attrait des produits du tabac auprès des jeunes et paralysent l'industrie du tabac dans ses tentatives de duper les consommateurs étant donné que les paquets ne remplissent plus une fonction de campagne publicitaire.

Le gouvernement fédéral a déjà rédigé un arrêté royal pour introduire les paquets neutres dans notre pays. C'est à présent au tour de la Commission européenne de rendre un avis positif à propos de cet arrêté royal. Le Conseil d'État devra ensuite formuler un avis avant que les paquets neutres puissent être introduits sur le marché. L'Alliance pour une Société sans Tabac souhaite vivement que cette mesure soit introduite lors de la présente législature.

L'interdiction légale de fumer en voiture en présence de passagers mineurs

Fumer en voiture en présence d'enfants expose ces derniers à des concentrations bien plus élevées de substances cancérigènes que dans une habitation. La voiture est en effet un espace clos et particulièrement confiné. Ouvrir une fenêtre ne suffit pas à éliminer ces substances.²⁹

En Europe, l'Irlande, l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Italie et la France appliquent déjà une interdiction légale de fumer en voiture en présence d'enfants.

En Belgique, 93 % de la population est en faveur d'une interdiction de fumer en voiture en présence d'enfants. De plus, 88 % des fumeurs soutiennent cette éventuelle mesure.³⁰ La Faculté de Droit de la KUL (Katholieke Universiteit Leuven) a déjà estimé en 2016 qu'une interdiction légale de fumer en voiture en présence d'enfants est juridiquement parfaitement possible et applicable. Elle précise dans la foulée qu'une telle mesure légale s'impose, étant donné que des situations aussi déplorables que le tabagisme dans l'espace confiné d'une voiture en présence de mineurs sont socialement inacceptables et justifient légitimement un acte législatif.³¹ La Wallonie et la Flandre se



penchent actuellement sur une interdiction, bien qu'il serait préférable d'en convenir au niveau fédéral.

Selon l'Alliance, l'interdiction de fumer en voiture doit s'appliquer quand des mineurs (-18 ans) sont présents dans la voiture.

La réduction du nombre de points de vente de produits de tabac et l'interdiction des distributeurs automatiques de tabac

Les jeunes sont influencés par la densité des points de vente de tabac à proximité de leur école. Chez les adultes, tant la densité que la proximité semblent influencer le comportement tabagique et inciter à fumer.³² C'est la raison pour laquelle l'Alliance pour une Société sans Tabac souhaite limiter la disponibilité des produits du tabac en interdisant leur commercialisation dans les supermarchés, les stations-service, les cafés, les magasins de nuit et festivals. Limiter la disponibilité du tabac concourt à dénormaliser le tabagisme.

Parallèlement à une restriction du nombre de points de vente, l'Alliance prône l'interdiction des distributeurs de tabac.



Investir dans des campagnes antitabac grand public

Les campagnes antitabac à grande échelle fonctionnent. En Angleterre, aux Pays-Bas et en France les campagnes ont déjà fait leurs preuves.

En Angleterre, la première campagne « Stoptober » a été lancée en 2012. Le nombre de fumeurs ayant arrêté en octobre 2012 a dépassé le nombre de fumeurs qui avaient arrêté entre 2007 et 2012. En outre, les participants ayant réussi à arrêter de fumer pendant 28 jours ont multiplié par cinq leurs chances d'arrêter définitivement.³³

La campagne « Stoptober » menée aux Pays-Bas a également connu un succès retentissant³⁴ : 70 % des participants n'ont effectivement pas fumé pendant le mois de l'action. Après trois mois, 52 % des participants n'avaient toujours pas repris. « Stoptober » contribue à modifier le comportement tabagique et les attitudes vis-à-vis du tabac et renforce la motivation pour arrêter de fumer.

En France, la campagne du « Mois sans Tabac » a elle aussi produit ses effets.³⁵ On a noté une recrudescence du nombre de tentatives de sevrage tabagique, une hausse des recherches d'informations sur le sujet, etc.

La Belgique n'investit pas dans des campagnes antitabac de grande envergure, alors que ces campagnes contribuent à faire baisser le nombre de fumeurs et jouent un rôle important dans le domaine de la santé publique.

C'est pourquoi il est nécessaire, lors de la prochaine législature, que le gouvernement fédéral et les autorités régionales affectent des moyens substantiels dans les campagnes antitabac.

Relever l'âge minimum pour acheter du tabac à 18 ans

Au 1^{er} janvier 2019, la Belgique sera le seul pays en Europe où les moins de 18 ans peuvent encore acheter des cigarettes. Jusqu'il y a peu, 4 pays autorisaient la vente de tabac aux moins de 18 ans : la Belgique, le Luxembourg, Malte et l'Autriche. Tous les autres pays de l'Union européenne ont déjà fixé une interdiction de vente aux mineurs. Entre-temps, le Luxembourg³⁶ et Malte³⁷ ont également fait passer l'âge minimum de 16 ans à 18 ans, et l'Autriche imposera aussi³⁸ une interdiction de vente aux moins de 18 ans à partir de l'année prochaine. La position presque unique de la Belgique au sein de l'Europe doit être corrigée. En outre, 41 % des jeunes de moins de 16 ans confirment qu'ils peuvent facilement se procurer des produits du tabac.³⁹

18

L'interdiction de vendre du tabac aux jeunes de moins de 18 ans peut être une mesure utile si elle s'inscrit dans un ensemble complet de mesures pour faire diminuer l'usage du tabac. En effet, bien que les jeunes commencent à fumer à l'âge de 14,6 ans en moyenne, ils sont nombreux à commencer plus tard : parmi les nouveaux fumeurs, 31 % ont 16 ans ou plus.⁴⁰

Des médicaments et aides pharmacologiques gratuits ou abordables pour arrêter de fumer pour les groupes de fumeurs défavorisés

Les vastes campagnes antitabac incitent davantage de fumeurs à essayer d'arrêter de fumer. Une assistance au sevrage tabagique mieux pensée, qui touche les fumeurs ayant un plus faible niveau de formation, pourrait sensiblement renforcer l'impact de telles campagnes. Dans ce cadre, il est crucial de proposer des médicaments et aides pharmacologiques à un prix abordable pour arrêter de fumer.

Il ressort de la dernière enquête sur le tabac de la Fondation contre le Cancer que notre pays compte 22,4 % de fumeurs (16,8 % de fumeurs quotidiens et 5,6 % de fumeurs occasionnels), 33 % d'ex-fumeurs et 44 % de non-fumeurs. Parmi les fumeurs, 66 % souhaitent un jour arrêter de fumer et 43 % veulent atteindre cet objectif dans l'année.

La plupart des fumeurs arrêtent de fumer de leur propre initiative, sans demander d'aide. Le taux de réussite des tentatives de sevrage tabagique sans aide est alors plutôt faible : à peine 3 à 5 % d'entre elles sont un succès. Grâce à un bon accompagnement, le taux de réussite peut être trois fois plus élevé. L'association d'une aide pharmacologique à une thérapie comportementale reste la solution la plus efficace. L'accompagnement spécialisé du fumeur par un médecin ou un tabacologue est donc essentiel. Alors que son médecin peut orienter le fumeur vers la meilleure aide disponible, le tabacologue peut fournir des pistes très concrètes au fumeur et l'aider à arrêter de fumer.

Dans notre pays, certains médicaments pour arrêter de fumer (comme le Champix[®]) sont partiellement remboursés, mais ce n'est pas le cas pour les thérapies de substitution nicotinique (TSN). Leur efficacité est pourtant validée scientifiquement. Les TSN sont délivrées en pharmacie sans ordonnance médicale. Les thérapies de substitution nicotinique sont de ce fait très accessibles. Toutefois, la barrière financière est trop élevée pour la population de fumeurs défavorisés : un traitement complet s'élève rapidement à quelques centaines



d'euros. D'autre part, les TSN sont souvent mal utilisées (dosage inapproprié). Trop de fumeurs y ont recours de manière isolée et informelle (en dehors du cadre d'un accompagnement de qualité).

Aux Pays-Bas, les thérapies de substitution sont la première option recommandée parmi les moyens pharmacothérapeutiques envisageables, vu leurs effets indésirables relativement faibles.⁴¹ En France, la TSN est remboursée totalement depuis peu. Actuellement, les autorités françaises remboursent un produit TSN générique. Les laboratoires pharmaceutiques qui commercialisent d'autres produits TSN souhaitent eux aussi entrer dans ce régime de remboursement.

Chez nous, les TSN devraient être délivrées gratuitement ou à un prix très abordable à tous les fumeurs ayant droit à une intervention majorée, ce qui inclut la plupart des groupes vulnérables. Le recours à une TSN doit aller de pair avec une forme d'accompagnement comportemental par un tabacologue (individuel, en groupe ou via Tabacstop), car cela garantit une bonne utilisation des TSN et augmente sensiblement les chances de réussite.

L'interdiction totale de recourir à de la publicité pour le tabac aux points de vente

Bien que la publicité pour le tabac soit en principe interdite, le législateur prévoit une exception pour les buralistes et les marchands de journaux qui vendent du tabac. Ils sont encore autorisés à faire de la publicité pour le tabac à l'aide d'affiches et d'enseignes lumineuses en vitrine et en magasin. Une interdiction totale de publicité constitue une arme cruciale dans la lutte pour protéger les jeunes de la cigarette.⁴² En appliquant cette exception, la Belgique enfreint la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, entrée en vigueur dans notre pays en 2006. De plus, 7 Belges sur 10 plaident en faveur d'une interdiction de toute publicité pour le tabac dans les points de vente, et la moitié des fumeurs s'y montre également favorable.^{43 44}

La publicité pour le tabac est abondante dans les lieux fréquentés par de nombreux jeunes, à proximité des écoles ou dans librairies, à côté des boissons, friandises et snacks en tout genre. Ces annonces donnent l'impression que les cigarettes sont des produits de consommation banals. La nature de la publicité autorisée pose également problème : les messages encore affichés sont trompeurs, disproportionnés, voire illégaux⁴⁵.

Tous les pays qui ont adopté le paquet de cigarettes neutre (Australie, Royaume-Uni, Irlande et France) ont aussi opté pour une interdiction totale de publicité dans les points de vente. Et pour cause, l'autorisation de la publicité pour le tabac dans les points de vente n'a aucun sens si celle-ci est interdite sur les paquets.

Une politique d'accises dissuasive contre la consommation de tabac

La taxation est le moyen le plus efficace de réduire la consommation de tabac, surtout parmi les jeunes fumeurs et les fumeurs issus de milieux défavorisés.⁴⁶ Une forte augmentation du prix du tabac à rouler et des cigarettes permet de baisser la consommation de tabac : selon l'OMS, une augmentation de prix de 10 % en une seule fois (en plus de l'inflation) entraîne une baisse de 4 % de la consommation de tabac. Une partie des fumeurs achèteront moins de cigarettes, tandis que d'autres arrêteront tout simplement de fumer.

Seules de fortes augmentations de prix sont susceptibles d'entraîner une diminution des ventes. La France a décidé de porter à 10 euros le prix du paquet de cigarettes d'ici 2020. Les augmentations de prix annoncées, couplées à d'autres mesures comme les emballages neutres, ont déjà permis de réduire d'un million le nombre de fumeurs sur la seule année 2017. En outre, la baisse du nombre de fumeurs parmi les familles défavorisées a été plus marquée que la baisse générale. Autrement dit, la politique d'accises du gouvernement français a contribué à réduire les inégalités sociales de santé en matière de tabagisme.⁴⁷

Une politique d'accises qui repose sur un bénéfice pour la santé doit être axée en priorité sur une augmentation proportionnelle des taxes des marques meilleur marché (par rapport aux marques plus chères) et du tabac à rouler afin de réduire l'écart de prix entre les marques à bas prix et les marques premium. Il convient par ailleurs de réduire l'écart de prix entre les différents produits du tabac. Cette approche doit dissuader les fumeurs — par l'augmentation des accises — de se tourner vers des marques bon marché ou d'autres produits du tabac. Parallèlement au prix des produits du tabac, il convient de tenir compte du facteur de l'inflation.

La part des taxes et accises minimum devrait augmenter, de sorte que le prix de toutes les marques de cigarettes et de tabac à rouler augmente proportionnellement et que la différence de prix entre les marques soit moins grande.

Le prix du tabac à rouler a nettement augmenté lors de la législature précédente. Ce produit reste néanmoins trop abordable par rapport aux cigarettes normales. Il faut combler cet écart de prix.

Enfin, il faut réduire les écarts de prix entre les points de vente en Belgique et dans les pays frontaliers. À cette fin, le gouvernement fédéral doit faire le nécessaire pour — au moins — aligner les prix en Belgique sur la moyenne de nos deux premiers voisins d'ici trois ans. Un paquet de Marlboro revient à 6,60 euros en Belgique, 6,90 euros aux Pays-Bas et 8 euros en France (10 euros en 2020). Cinquante grammes de tabac Pall Mall reviennent à 7,90 euros en Belgique, 8,50 euros aux Pays-Bas et 16,40 euros en France.⁴⁸



L'interdiction de présenter ou d'exposer de manière visible des produits du tabac⁴⁹

L'exposition des produits du tabac en magasin (présentoirs de tabac) est devenue l'un des principaux canaux de publicité pour les fabricants. Ils sont utilisés pour présenter le tabac sous un jour positif.

Ces présentoirs envoient des signaux visuels aux fumeurs, en processus d'arrêt ou non, et leur donnent encore plus envie de consommer. En outre, ils rendent les produits du tabac encore plus attractifs aux yeux des jeunes, alors que ce public est plus influençable que les adultes. La présence de présentoirs de tabac augmente la probabilité de commencer à fumer chez les jeunes.

Dix études se sont penchées sur la probabilité d'achat (impulsif) de tabac à la vision de présentoirs de tabac. Neuf d'entre elles ont conclu que les présentoirs augmentent effectivement la probabilité d'achat (impulsif)⁴⁹. Interdire l'exposition contribue à dénormaliser le tabac. Les produits du tabac présentés de manière visible dans les points de vente donnent l'impression aux enfants et aux jeunes que le tabac est un produit de consommation banal et socialement accepté.

Une interdiction de présenter ou d'exposer des produits de tabac est déjà en vigueur dans les pays suivants : Irlande, Royaume Uni, Finlande, Slovénie, Islande, Norvège, Croatie, Ukraine, Russie.⁵⁰

La population belge se positionne elle aussi en faveur de l'interdiction d'exposer les produits du tabac : 6 Belges sur 10 estiment qu'il ne devrait pas être autorisé d'exposer des produits du tabac de manière visible en magasin.⁵¹

Mesures pour lutter contre l'image positive du tabagisme dans les films et les séries et sensibilisation des spectateurs

De nombreuses études observationnelles montrent que l'usage de tabac dans les films incite les jeunes à (commencer à) fumer.⁵² À la demande de la Fondation contre le Cancer, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a mené une étude sur la présence des produits du tabac à la télévision.⁵³ L'étude a révélé que le tabac est présent dans 22 % des séries et fictions et que ce sont avant tout les personnages principaux, surtout des hommes entre 19 et 34 ans, qu'on voit fumer. La cigarette est généralement présentée comme un acte social positif et une bonne manière de gérer le stress. Cela dit, les marques n'apparaissent pas de façon explicite (car c'est interdit). On peut malgré tout clairement parler d'une exposition intentionnelle du tabagisme.

C'est pourquoi il faut aller bien au-delà d'une interdiction de « placement de produits ». Il est crucial d'empêcher l'industrie du tabac de continuer à se servir des moyens audiovisuels comme les films, les séries et les jeux pour promouvoir le tabagisme (indépendamment de la promotion d'une marque en particulier). Le secteur audiovisuel devrait prendre davantage conscience de l'impact que représente auprès des jeunes le fait de voir fumer un acteur ou une personne à laquelle ils s'identifient.⁵⁴ Voir fumer incite à fumer. La présence de personnages fumeurs dans les films et les séries regardés par les enfants en est un bel exemple.⁵⁵ L'Organisation mondiale de la Santé invite à classer les films où apparaissent des images de produits du tabac ou des gens qui fument sous la catégorie « enfants non admis ».⁵⁶



L'Alliance pour une Société sans Tabac demande dès lors :

- de lutter contre la projection d'images de personnes qui fument, de tabac et de cigarettes dans les films, les séries et les jeux.
- de modifier la signalétique (pictogrammes) en vue de protéger les mineurs : si l'on voit fumer dans un film, une série ou un jeu, il faut le signaler à l'aide d'un pictogramme.
- pour les films, les séries et les jeux réalisés en Belgique et qui bénéficient d'une aide fiscale gouvernementale ou d'une subvention, une interdiction formelle de tout lien, quel qu'il soit, entre le producteur de programmes/séries/jeux subventionnés et l'industrie du tabac. Il est possible d'en faire une mesure contraignante en obligeant les réalisateurs des programmes/séries/jeux subventionnés à signer une déclaration qui stipule explicitement l'absence de tout lien avec l'industrie du tabac à quelque niveau que ce soit (scénario, préproduction, acteurs, postproduction, etc.)

- de diffuser des messages antitabac avant et après la diffusion des fictions qui contiennent des scènes où l'on voit fumer : les séries, les films et les jeux mettant en scène des fumeurs peuvent encore être projetés à l'écran, mais doivent systématiquement être accompagnés d'un message antitabac (à l'instar de l'obligation de diffuser des informations à propos de la ligne anti-suicide dès qu'on parle de suicide à la télévision).

QUI SOMMES-NOUS

Le comité directeur de l'Alliance pour une Société sans Tabac se compose de représentants de 9 organisations : l'association flamande « Kom op tegen Kanker », la Fondation contre le Cancer, l'institut flamand pour la vie saine « Vlaams Instituut Gezond Leven », l'asbl Fonds des affections respiratoires (FARES), l'association flamande de soins de santé respiratoires et de lutte contre la tuberculose « Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding » (VRGT), l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH), le Service d'Étude et de Prévention du Tabagisme (SEPT), l'asbl Gezinsbond et la Ligue Cardiologique Belge.

Notes

- 1 <https://assets.trimbos.nl/docs/2d0ce6ec-672b-4978-ad5d-618f3a56ec5d.pdf>, page 12
- 2 Organisation mondiale de la Santé. Surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention». <http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/255874/9789241512824-eng.pdf?sequence=1>
- 3 Grana R, Benowitz N, Glantz SA. E-Cigarettes : A Scientific Review, 2014. <http://circ.ahajournals.org/content/129/19/1972.full>
- 4 <https://assets.trimbos.nl/docs/625c3ca9-3d55-4c4c-87b3-3318e3fcec95.pdf>
- 5 <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/impact-du-tabagisme-sur-lesperance-de-vie-linstitut-scientifique-de-sante-publique>
- 6 La fumée du courant secondaire : protéger les enfants de tout préjudice, un monde durable en héritage – Atlas de la santé infantile et de l’environnement, page 56-59
- 7 <https://assets.trimbos.nl/docs/625c3ca9-3d55-4c4c-87b3-3318e3fcec95.pdf>
- 8 La fumée du courant secondaire : protéger les enfants de tout préjudice, un monde durable en héritage – Atlas de la santé infantile et de l’environnement, page 56-59
- 9 P. Landrigan, R. Etzel, Textbook of Children’s Environmental Health, Chapter 24 – Tobacco Smoke, Active and Passive Smoking, p. 222 – 231.
- 10 <https://www.cancer.be/pr-vention/les-dangers-du-tabac/sant-publique-des-chiffres-qui-parlent>
- 11 https://www.cancer.be/sites/default/files/fondation_contre_le_cancer_-_enquete_tabac_2017_0.pdf
- 12 <http://ash.org.uk/information-and-resources/briefings/ash-briefing-health-inequalities-and-smoking/>
- 13 https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/TA_FR_2013.pdf
- 14 https://www.cancer.be/sites/default/files/enquete_tabac_fondation_contre_le_cancer_2018.pdf
- 15 <http://www.vlaanderenstoptmetroken.be/professionals/scholen/jongeren-en-stoppen-met-roken/rookgedrag/>
- 16 <http://www.vlaanderenstoptmetroken.be/professionals/scholen/jongeren-en-stoppen-met-roken/rookgedrag/>
- 17 http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0005/247640/tobacco-090514.pdf
- 18 https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IX-4&chapter=9&clang=_en
- 19 <http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42811/9241591013.pdf?sequence=1>
- 20 https://www.cancer.be/sites/default/files/tobacco_control_scale.pdf
- 21 https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/tobacco/docs/dir_201440_en.pdf
- 22 https://treaties.un.org/doc/Treaties/2003/05/20030506%2002-12%20PM/Ch_IX_04.p.pdf
- 23 <https://generationssanstabac.be/generations-sans-tabac>
- 24 <https://www.trimbos.nl/producten-en-diensten/webwinkel/product/af1461-notitie-zien-roken-doet-roken>
- 25 <http://www.who.int/tobacco/control/populations/youth/fr/>
- 26 https://www.cancer.be/sites/default/files/enquete_tabac_fondation_contre_le_cancer_2018-07-17.pdf
- 27 https://www.tobaccofreekids.org/assets/global/pdfs/en/plain_packaging_evidence_en.pdf
- 28 <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352853217300093>
- 29 https://www.gezondheid.be/index.cfm?fuseaction=art&art_id=20950
- 30 https://www.cancer.be/sites/default/files/enquete_tabac_2017_-_def_fr.pdf
- 31 Samoy, I. en Coutteel, E. (Red) (2016)/ Het Rookverbod uitbreiden ? Juridisch onderzoek, casussen en aanbevelingen. Louvain: Acco.
- 32 <https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/rapporten/2014/01/01/verkooppunten-van-tabaksproducten/rapport-verkooppunten-van-tabaksproducten.pdf>
- 33 <https://www.rokeninfo.nl/professionals/stoptober/achtergrondinformatie-campagne/stoptober-in-nederland>
- 34 <https://www.rokeninfo.nl/professionals/stoptober/achtergrondinformatie-campagne/stoptober-in-nederland>

- 35 <https://santepubliquefrance.fr/Actualites/Mois-sans-tabac-2e-edition-pour-arreter-de-fumer-ensemble-et-en-equipe>
- 36 <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/06/13/a560/jo, art. 9>
- 37 <http://www.justiceservices.gov.mt/DownloadDocument.aspx?app=lom&itemid=8791&l=1, art. 13>
- 38 <https://kurier.at/politik/inland/neues-rauchergesetz-jugendschutz-ist-vorerst-schall-und-rauch/400009770>
- 39 <http://www.vad.be/artikels/detail/syntheserapport-leerlingenbevraging-2015-2016>
- 40 <http://www.vad.be/artikels/detail/syntheserapport-leerlingenbevraging-2015-2016>
- 41 <https://assets.trimbos.nl/docs/a46b6edc-166f-4574-ad04-c7660ff66d30.pdf>
- 42 <https://www.cochranelibrary.com/cdsr/doi/10.1002/14651858.CD003439.pub2/full?highlightAbstract=tobacco&highlightAbstract=advert&highlightAbstract=advertising&highlightAbstract=tobacc&highlightAbstract=advertizing&highlightAbstract=advertis>
- 43 https://www.cancer.be/sites/default/files/enquete_tabac_2017_-_def_fr.pdf
- 44 https://www.cancer.be/sites/default/files/enquete_tabac_fondation_contre_le_cancer_2018-07-17.pdf
- 45 <https://www.kanker.be/nieuws/nationale-coalitie-tegen-tabak-voer-neutrale-pakjes-en-verbod-op-reclame>
- 46 <http://www.iarc.fr/en/publications/pdfs-online/prev/handbook14/handbook14-10.pdf>
- 47 <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/05/28/97001-20180528FILWWW00135-en-un-an-un-million-de-fumeurs-en-moins-en-france-ministere.php>
- 48 Plus d'info: <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-015-2041-6>,
<https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMra1308383>,
http://www.who.int/tobacco/mpower/raise_taxes/en/ et
http://www.who.int/tobacco/mpower/publications/en_tfi_mpower_brochure_r.pdf
- 49 <https://assets.trimbos.nl/docs/76b6a36c-f540-4f72-bd2d-94e394908e13.pdf>
- 50 Source: https://www.kanker.be/sites/default/files/tobacco_control_scale.pdf
- 51 https://www.cancer.be/sites/default/files/enquete_tabac_fondation_contre_le_cancer_2018-07-17.pdf
- 52 <https://assets.trimbos.nl/docs/cd97d930-6f39-41ca-9923-c02a6e17982e.pdf, p.23>
- 53 <https://www.cancer.be/pr-vention/les-dangers-du-tabac/le-tabac-est-il-trop-pr-sent-dans-les-fictions-t-l-vis-es>
- 54 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2854161/>, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3616269/>, <https://smokefreemovies.ucsf.edu/research/about-evidence>
- 55 <https://www.margriet.nl/fitengezond/roken-in-films-en-series/>
- 56 http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/190165/9789241509596_eng.pdf;jsessionid=E41FD793D46BEE06337F4A59BE062259?sequence=1, pag. 25

Les organisations suivantes ont collaboré à ce Memorandum : Kom op tegen Kanker, Fondation contre le Cancer, Vlaams Instituut Gezond Leven, Fonds des affections respiratoires asbl (FARES), Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding (VRGT), Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH), le Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme (SEPT), Gezinsbond et la Ligue Cardiologique Belge.
Rédaction finale : Danielle van Kalmthout (Alliance pour une Société sans Tabac)
é.r. Marc Michils, Rue Royale 217, 1210 Bruxelles et Didier Vander Steichel, Chaussée de Louvain 479, 1030 Bruxelles
Décembre 2018

En collaboration avec

